



MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale : 2023/18

Saint Bonnet de Bellac, le 28 juillet 2023

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

L'été est arrivé avec, ce qui devient une habitude, la canicule...et la sécheresse.

Un arrêté de la Préfecture en date du 19 juillet fixe les conditions d'utilisation de l'eau :

-est interdit entre 8 h et 20 h : l'arrosage des jardins potagers ;

-sont interdits l'arrosage des pelouses et massifs fleuris, le lavage des véhicules chez les particuliers et le prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

L'interdiction de brûlage des déchets reste plus que jamais d'actualité.

Les agriculteurs peuvent y être autorisés exceptionnellement après déclaration à la mairie et autorisation du maire, tout en respectant les consignes de sécurité.

Le conseil municipal s'est réuni le 4 juillet, vous en trouverez le compte rendu dans les pages suivantes.

L'église a réouvert ses portes le 18 juin dernier et ce fût une très belle cérémonie.

La Baywa.re classique féminine s'est tenue le 10 juin dernier et a été un beau succès sportif.

Au menu des festivités à venir : la « Fraternelle » ouvrira le bal avec son concours de pêche le 29 juillet. Suivra un récital à La Chapelle du Pont Saint Martin le 2 août, puis le repas « cochon grillé » du foot le 12 août et la fête de la batteuse clôturera la saison le 20 août.

L'été à St Bonnet aura été égayé par 4 mariages célébrés en juillet et août.

Si malheureusement le dépôt de pains cesse son activité il sera suppléé par un distributeur de pains à partir du 1^{er} août.

Au niveau national, le mois de juin a été marqué par des émeutes et des violences urbaines à la suite de la mort d'un jeune de 17 ans tué par un tir de police.

Si la mort d'un jeune ou de tout autre personne est toujours un drame, il ne faut pas non plus oublier que ce jeune était un délinquant auteur de plusieurs refus d'obtempérer.

Pour ma part, j'exprime mon soutien aux maires dont les villes ont été livrées au pillage des vandales, ainsi qu'aux forces de l'ordre qui font preuve d'un sang-froid extraordinaire face aux multiples agressions de tous ordres dont elles sont victimes.

Bonne lecture. Bien cordialement.

Jean-Claude Boulle

Les travaux du Conseil Municipal

Réuni le 4 juillet 2023, le conseil municipal a examiné une quinzaine de dossiers.

Projet de création d un parc Agro-voltaïque.

La séance commençait par la présentation d'un projet de création par la société TOTALÉNERGIES d un parc Agro-voltaïque sur la propriété agricole de Monsieur Couffignal à Chez Plument.

Ce projet en est au stade préliminaire, il pourrait porter sur une surface de 50 ha sur une propriété agricole qui en fait 160.

Le projet pourrait être intégré dans les zones d'accélération des énergies renouvelables que le conseil municipal devra définir dans un délai de 6 à 8 mois.

Le Conseil émet, à la majorité, un avis favorable à la poursuite du projet.

Décision modificative n°1 au budget

-augmentation de crédit au compte 21571 concernant l'achat d'un tracteur et la reprise de l'autre. Adopté à l'unanimité

-changement d'imputation comptable relative à l'attribution de compensation négative due à la communauté de communes. Adopté à l'unanimité

Emprunt : autorisation de souscription d un prêt bonifié par le département auprès de la caisse d'épargne (6000 € à 2,07%). Adopté à l'unanimité.

Restauration des statues : un devis a été demandé à la société Malbrel de Capdenac dans le Lot, spécialiste reconnue dans ce domaine. Il s'élève à 21 617 €. Adopté à l'unanimité

Demande de subventions : les trois statues provenant de l'ancienne chapelle de Bezeaud, Saint Martial, Saint Pardoux et La Vierge à l'enfant sont classées comme objets des monuments historiques. À ce titre, leur restauration bénéficie d'une subvention du ministère de la culture de 50 % du coût hors-taxes du montant de la rénovation.

La statue de Sainte Radegonde est elle, seulement inscrite à l'inventaire des monuments historiques. À ce titre, elle peut permettre d'obtenir une subvention de 30 % du coût hors-taxes de la restauration. Le maire propose de demander également une subvention au département pour l'ensemble des statues classées et inscrites, ainsi que pour celles en simple plâtre. Adopté à l'unanimité

Restitution des vestiaires à la commune : la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche souhaite se défaire des équipements spécifiques constitués par la communauté dans les années 2000 à 2010 au bénéfice de certaines communes. C'est ainsi que, par délibération du 12 décembre 2022, la CCHLeM a décidé de la restitution du bâtiment dénommé vestiaires du stade à compter du 1^{er} septembre 2023. Adopté à l'unanimité

Cession garage Bernard Urbain

Par courrier du 26 juin 2023 M. Bernard URBAIN confirme son intention de céder gratuitement à la commune sa grange située route nationale et pratiquement démolie, à charge pour la commune d'aménager cet espace.

Le conseil accepte cette cession et donne pouvoir au maire de recevoir celle-ci sous forme d'un acte administratif. Mme Ginette CHAPPET, 1^{ère} adjointe, représentera la commune. Adopté à l'unanimité.

Acquisition d'une licence IV

En complément de la délibération du 14 avril 2022 autorisant M. le maire à faire l'acquisition d'une licence 4 de Monsieur Bernard URBAIN.

Le conseil municipal à l'unanimité décide : l'acquisition de ladite licence 4 se fera sous forme d'un acte administratif reçu par M. le maire et Mme Ginette CHAPPET, 1^{ère} adjointe, représentera la commune à l'acte à intervenir. Adopté à l'unanimité

Étude et diagnostic par le CRER : *le maire expose que la crise énergétique, le coût des différents fluides et la nécessité de participer à la transition énergétique et écologique l'ont conduit à rencontrer la responsable du Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) en charge pour le département de la Haute-Vienne du programme de valorisation des ressources énergétiques régionales soutenu par le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).*

Le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'effectuer une demande d'étude gratuite sur l'ensemble des bâtiments communaux portant notamment sur l'installation de panneaux photovoltaïques destinés à l'auto-consommation d'électricité et à la revente éventuelle du surplus de la production. Adopté à l'unanimité

Fonds d'innovation pédagogique : *dans le cadre du Conseil National de la Refondation initié par le président de la république, le ministère de l'éducation nationale a lancé une démarche intitulée « notre école, faisons-la ensemble » qui a abouti après concertation avec les différents acteurs du monde de l'éducation, (enseignants, associations des parents d'élèves, élus, etc...) à proposer aux équipes éducatives de présenter des projets pédagogiques pour leur école.*

L'école de Saint Bonnet a postulé en présentant un projet qui a suscité ce commentaire de la Rectrice de l'académie de Limoges « votre commune et son école se sont particulièrement engagées dans cette démarche. Je m'en réjouis et je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir été aux côtés des équipes éducatives. Je suis heureuse de vous informer que la commission académique d'examen des projets que j'ai le plaisir de présider a validé le projet présenté par l'école primaire (de St Bonnet), compte-tenu de sa richesse et de son intérêt pour nos élèves. »

Ainsi, une dotation de 12 500 € est accordée à l'école de Saint Bonnet. Elle est à utiliser dans les cinq ans à venir pour qu'elle s'équipe des mobiliers et matériels nécessaires à la réalisation dudit projet.

Une convention de financement du FIP doit donc être signée entre la commune et l'État. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette convention et à autoriser le maire à signer cette dernière.

Adopté à l'unanimité

Élaboration des ZA ENR : *la loi d'accélération du 10 mars 2023 a prévu que les communes définissent des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.*

Les services de l'État mettront à disposition des communes les éléments nécessaires à la cartographie de ces zones et les communes disposeront d'un délai de six mois pour soumettre leur ZA ENR à l'examen de différentes instances, EPCI, comité régional de l'énergie...

Une concertation publique aura lieu sous une forme à déterminer.

Actuellement, sur la commune de Saint Bonnet sont à l'ordre du jour, un projet d'extension du parc éolien en cours, deux projets de parcs photovoltaïques à La Rissenderie et chez Guinot avec projet d'extension pour lesquels les dossiers de permis de construire ont été déposés. Un projet en phase d'études à la Graule, et un projet au stade préliminaire à Chez Plument .

Adopté à la majorité

Recensement des chemins ruraux : *La loi 3DS du 2 février 2022 (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) permet aux communes de recenser les chemins ruraux et l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précise le contenu du tableau récapitulatif élaboré à sa suite.*

Le conseil municipal doit délibérer sur ce projet et ensuite le maire soumettra ce recensement à enquête publique.

Adopté à l'unanimité.

Installation d'un distributeur de pain : *le maire expose au conseil que Mme Dumont-Lévêque n a pas souhaité poursuivre l'activité de dépôt de pain au terme de la convention de mise à disposition gratuite du local qui se terminait le 9 juin 2023. Toutefois, Mme Lévêque a accepté de poursuivre son activité jusqu'au 31 juillet dans les mêmes conditions que la convention initiale.*

En conséquence, le maire propose au conseil l'installation d'un distributeur de pain place du Champ de Foire et la mise à disposition de son emplacement au boulanger qui l'exploitera ; une négociation est en cours avec le boulanger qui fournit le pain au dépôt. L'objectif étant une installation au 1^{er} août. Adopté à l'unanimité

Brasserie de Bel Air : *M. Van Aubel, propriétaire de la brasserie de Bel Air souhaite procéder à une extension de son bâtiment.*

Il se trouve que ses locaux sont dans une zone classée agricole dans le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) comme tout le village de Bel Air et que cela lui interdit en l'état actuel de réaliser ce projet.

Après avoir rencontré le responsable du service de l'urbanisme de la communauté de communes qui depuis l'entrée en vigueur du PLUI traite ces dossiers, il a été convenu que le maire adresserait un courrier à la communauté pour demander le

reclassement de la propriété de M. Van Aubel en zone agricole économique, ce qui permettra l'extension.

Le conseil a émis un avis favorable à cette demande.

Projet photovoltaïque de la Graule : la société NEOEN qui est en charge de ce projet en cours d'études informe le conseil municipal que selon la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les communes peuvent prendre une participation au capital des sociétés qui développent un projet d'installation de production d'électricité.

Le maire propose aux conseillers d'étudier cette possibilité sous réserve que cela ne fasse courir aucun risque pour les finances communales.

Adopté à la majorité.

Inauguration de l'église: une messe inaugurale a eu lieu le 18 juin.

L'inauguration de l'église par les autorités civiles aura lieu le 23 septembre prochain ainsi que celle de la salle Louis Germaneau.



15 mois d'attente, mais un très beau résultat selon les personnes présentes, une église bien remplie pour cette 1ère messe dite par le Père Bernard VIGNERAS, ravi d'officier dans ce nouveau cadre et qui ne manqua pas de remercier la municipalité.

Hommage : Jean Moulin



Il y a 80 ans, le 8 juillet 1943, disparaissait Jean Moulin, Président du Conseil National de la Résistance. Il succombait à la suite des tortures qui lui avaient été infligées par la gestapo de Lyon d'abord, de Paris ensuite.

Il avait été arrêté le 21 juin 1943 dans la banlieue de Lyon lors d'une réunion des principaux chefs de la résistance intérieure. Torturé, il n'avait pas parlé et André Malraux, notre grand écrivain, ministre des affaires culturelles dira dans son célèbre discours en accueillant ses cendres au Panthéon le 19 décembre 1964 :

« Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé ; ce jour-là, elle était le visage de la France ».

Sous-Préfet à 26 ans, Préfet à 38 ans, il commet son 1er acte de résistance le 17 juin 1940 en refusant en tant que Préfet de l'Eure et Loir de signer un protocole que veut lui imposer le commandant des troupes allemandes qui a pris Chartres ; pour cela il est emprisonné, brutalisé, battu, il ne signera pas. Libéré, il reprend ses fonctions mais sera révoqué par le gouvernement de Vichy le 2 novembre 1941.

Il rejoint la Résistance dans le Midi et part pour Londres en septembre 1942. Reçu le 25 octobre par le Général de Gaulle, Jean Moulin est chargé par ce dernier de créer l'AS (l'armée secrète), d'unifier les différents mouvements de résistance et de mettre en place un Conseil National de la Résistance (CNR).

Pour cela il est parachuté en France dans la nuit du 1er au 2 janvier 1942. En 12 mois, en parcourant la France sous différents pseudonymes, au péril de sa vie, il réussira sa triple mission, création de l'Armée Secrète, unification des mouvements de résistance au sein des MUR (Mouvements Unis de la Résistance), création le 14 janvier 1943 du Conseil National de la Résistance qui comprend 19 membres représentant les principaux mouvements de résistance, les syndicats et les partis politiques.

Le Général de Gaulle dira de Jean Moulin en 1946, « Max (surnom de J. Moulin), pur et bon compagnon de ceux qui n'avaient foi qu'en la France, a su mourir héroïquement pour elle », il dira aussi dans ses mémoires « Ensuite, trahi, fait prisonnier, affreusement torturé par un ennemi sans honneur, Jean Moulin mourait pour la France, comme tant de bons soldats qui, sous le soleil ou dans l'ombre, sacrifièrent un long soir vide pour mieux remplir leur matin ».



Robert HEBRAS en compagnie de sa petite fille Agathe qui continue son oeuvre de mémoire

Robert HEBRAS :

Des origines à Saint Bonnet

Robert Hebras, le dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane, décédé le 11 février dernier à l'âge de 97 ans, avait des origines à Saint-Bonnet. C est ce que nous a confié Monsieur Jérôme Breuil, passionné d'histoire et de généalogie. Merci à lui.

En effet, la mère de Robert Hebras, née Marie-Louise Méricout a vu le jour à Saint Bonnet de Bellac le 3 mars 1893, au lieu-dit Chez Plument. Ses parents s'étaient mariés à Saint Bonnet le 25 février 1891, ils étaient alors métayers au Vergeret. Ces familles avaient des attaches à la Croix-sur-Gartempe, Darnac, Bussière-Poitevine.

Robert Hebras allait avoir 19 ans lorsqu'il fut emprisonné le 10 juin 1944 dans une grange, avec une soixantaine d'hommes et jeunes hommes d'Oradour. Deux mitrailleuses fusillèrent ce groupe duquel survécurent six personnes blessées, mais protégées par les corps de leurs malheureux concitoyens.

Remis de ses blessures, Robert Hebras, qui avait perdu sa mère et ses deux sœurs dans ce massacre, rejoignit le maquis, puis l'armée lors de la libération.

Après avoir témoigné au procès de Bordeaux en 1953, Robert Hebras, participa au rapprochement franco-allemand, et surtout contribua au devoir de mémoire au cours des trois dernières décennies en intervenant dans les collèges, lycées, médias, en se faisant un guide attentif et bienveillant dans le village martyr, en accueillant des collégiens et lycéens allemands.

Robert Hebras, reçut de nombreuses décorations françaises et allemandes. Il était notamment officier de la Légion d'honneur et côtoya nombre de dirigeants français et allemands et en particulier les présidents de la république allemande (Joachim Gauck) et française (François Hollande et Emmanuel Macron).

C est un homme de bien qui nous a quittés le 11 février 2023.

Ayons une pensée pour les deux jeunes filles de Saint Bonnet, qui furent également les victimes du massacre d'Oradour, Marcelle Doire et Lucie Moreau, elles allaient avoir 20 ans.

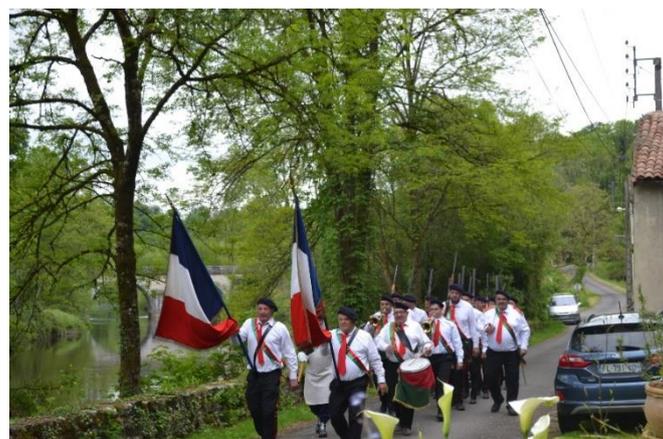
Le père de Marcelle, Paul Doire était un membre actif de la résistance, il sera élu maire de Saint-Bonnet à la Libération (1945-1947).

Cérémonie du 18 juin



Dépôt de gerbe par Bénédicte PEYRET-MOREAU et lecture de l'appel du 18 juin par le maire en présence d'une trentaine de personnes et de la garde.

*La garde des Ostentions a rendu les honneurs au Pont St Martin.
Merci à la garde qui a participé à nos différentes manifestations : cérémonies du 8 mai et du 18 juin, messe inaugurale à l'église le 18 juin.*



Carnet rose : c est un record pour Saint Bonnet ! Quatre mariages au cours des mois de juillet et août 2023.

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à :

Léonie et Laurent Schlitter mariés le 8 juillet et habitant le bourg depuis 2020



Diane de Montbron et Romain Stapek-Weck mariés le 14 juillet. Diane est la fille d'Antoine et de Marie Agnès de Montbron, qui ont leur résidence secondaire à Montagrier.

Juliette Labrousse et Amaury Martinet, mariage le 29 juillet. Juliette est la fille de Joël et Juanita Labrousse, habitant les petites loges.

Valentine Laboureau et Sylvain Portolan, mariage le 26 août. Sylvain est le fils de François et Jocelyne Portolan, notre conseillère municipale, habitant le bourg.

La vie de l'E.S.B.B

SAMEDI 12 Aout

SOIRÉE COCHON GRILLÉ

Stade municipale de Saint Bonnet de Bellac à partir de 19h30

Organisée par
l'Espérance Sportive de
St Bonnet de Bellac

18€

AMBIANCE GARANTIE
Réservation avant le mardi 8 Août :
06 09 54 83 61
N'hésitez pas à emporter vos éco-verres

Menu:
melon/ jambon de pays
porcelet à la broche
gratin dauphinois
fromage
tartes aux fruits

Vacances méritées pour l'Espérance Sportive de St Bonnet.

Avec un effectif de 20 joueurs, l'équipe a pu honorer l'ensemble de ses matches :

- 20 matchs de championnat,
- 4 matchs de coupe,
- 2 tournois locaux (Bellac et Mézières).



Les résultats sont moyens puisque l'équipe finit à la 6^{ème} place avec 8 victoires, 5 matchs nuls et 7 défaites pour 61 buts marqués, 41 encaissés.

Félicitations à tous les joueurs qui ont su maintenir un effectif régulier tous les dimanches après-midi sous la houlette de Régis M puis de Hubert J. et du capitaine Dorian P.

Félicitations à l'ensemble des dirigeants et dirigeantes pour leur engagement lors des différentes rencontres et manifestations du club.

Merci à l'enfant du pays, Antonin Mayade, en partance pour le grand club local, qui a œuvré depuis plusieurs années en tant que joueur et dirigeant.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Gabriel P gravement blessé lors d'un match.

Bienvenue à Andreï B, ressortissant ukrainien, qui s'est déjà merveilleusement intégré au sein du groupe.

Merci à Mr le Maire, à son conseil municipal et à ses employés pour leur soutien tout au long de l'année.

L'avenir se fera avec l'Espérance Sportive !

L'effectif 2023/2024 restera stable malgré un va et vient de joueurs.

La nouvelle saison débutera le 28 juillet avec la reprise des entraînements. Le 1^{er} match officiel aura lieu le 3 septembre en coupe de la Haute-Vienne.

L'été sera marqué par l'organisation le 12 août, du traditionnel "cochon grillé"

Allez ! bonne saison 2023/2024, et espéronsla montée !

Le Président, Pascal Joly.

Samedi 29 juillet 2023

St Bonnet de Bellac

Le Pont St Martin

Concours de pêche

Organisé par l'A.A.P.P.M.A « la Fraternelle »
De St Bonnet, la Croix sur Gartempe et St Sornin la Marche



Inscriptions sur place de 13h30 à 14h00

Concours jeunes pêcheurs

Buvette – Migeot

Le soir : **repas champêtre**

Réservations au : 06 13 37 78 39

07 67 72 87 00 07 89 61 68 60

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

I.P.N.S

SAINT BONNET DE BELLAC



le 20 août 2023

FETE DE LA BATTEUSE

SPECTACLE EQUESTRE

EXPOSITION VIEILLES VOITURES

VIDE GRENIER



Inscriptions :

06.30.43.28.54 ou

06.64.00.20.44

Food truck

Mijot

Repas en soirée

Feu d'artifice



I.P.N.S Ne pas jeter sur la voie publique

Concert le 2 août à 17h00
à la Chapelle du Pont St Martin

Avec Cécile VEROLLES,
violoncelle baroque



Cérémonie du 14 juillet sous la conduite de Ginou CHAPPET, 1ère adointe, et dépôt de gerbe par Moïse MOREAU assisté de Jules PORTOLAN.

FONDATION

DU PATRIMOINE



► **JE DONNE !**

Pour la restauration des
Monuments religieux
de Saint-Bonnet-de-Bellac

HAUTE-VIENNE (87)

2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation (www.fondation-patrimoine.org).